

L'ESSENTIEL DE L'INFO



BOYCOTT UNITAIRE DU CTM DU 18 JUIN 2020

Après les propos du ministre de l'Intérieur, l'ensemble des organisations syndicales ont choisi de ne pas siéger lors de la séance du Comité Technique Ministériel convoqué le jeudi 18 juin. La CFDT entend, par ce geste fort, souligner l'urgence d'apporter des réponses aux policiers dont la colère traduit un malaise profond quant aux

conditions d'exercice de notre profession. Alors que des collègues sont blessés tous les jours, la police doit être respectée et avoir enfin les moyens d'assurer ses missions dans de bonnes conditions !

Le SCSI exige des techniques d'intervention pour mieux protéger les policiers !

La DGPN a mis en place un groupe de travail « techniques d'intervention » dédié à l'examen des moyens de défense et d'interpellation. Piloté par le contrôleur général Frédéric Lauze, DDSP du Val d'Oise, ce groupe doit réfléchir à une évolution des TDI permettant de préserver la sécurité des collègues intervenants, tout en faisant courir un minimum de risques aux personnes interpellées. Le SCSI y est représenté et fera valoir la nécessité de disposer de techniques efficaces. Chaque collègue de voie publique devra pouvoir y être formé pour appréhender des individus violents ou sous l'emprise de psychotropes. Les conclusions de ce GT seront rendues avant le 1er septembre 2020.

TEMPS DE TRAVAIL : PAS D'ÉCRÊTAGE FIN JUIN

Le SCSI a obtenu de la DRCPN que l'écrêtage des heures du compteur débit/crédit soit reporté de la fin du mois de juin à celle du mois d'août. Le premier écrêtage du D/C aura donc lieu lors du passage d'août à septembre pour permettre aux officiers créditeurs d'utiliser leurs heures.

Les RCB obtenus depuis le début de l'année sont cristallisés, vous aurez la possibilité de les poser durant un an, voire deux ans si vous avez souhaité poser un de ces RCB et que cela vous a été refusé pour des nécessités de services. Par ailleurs, toutes les directions et services qui n'avaient pas encore présenté de note, récapitulant les modalités de mise en œuvre de l'APORTT pour les officiers, devront le faire d'ici au 15 juillet.

COVID-19 : LA PRIME DE LA ZIZANIE

La DGPN a diffusé le 10 juin une instruction relative aux modalités d'attribution de la prime liée à l'activité exceptionnelle durant l'épidémie de COVID-19. Cette prime défiscalisée s'élèvera à 330, 660 ou 1 000 € versés en août. Les DISA doivent remonter les noms des agents éligibles à la DRCPN le mercredi 28 juin au plus tard. Mais, seuls 15% des effectifs du ministère de l'Intérieur la toucheront sur la base d'un surcroît de travail « quantifiable » et de la mobilisation lors de la crise sanitaire.



Appréciés par le chef de service, ces critères d'éligibilité ne permettent pas d'assurer l'équité, notamment à la DCCRS ou à la DOPC où des unités entières ont été engagées dans les mêmes conditions. Cette prime générera de nouvelles rancœurs dans les services et ne saurait constituer un solde de tout compte pour l'engagement sans faille des policiers pendant l'état d'urgence sanitaire !